Vol. XXXIV Saint-Boniface, Manitoba, 24 Mai 1905. No. 28

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente......8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 41, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR **ANT. GAUVIN, Imprimeur.**

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA, Saint-Boniface, Manitoba Canada.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LES HISTOIRES DU DR BRYCE

Ste Anne des Plaines
14 mai 1905.

Sur le *Manitoba Free Press*, du 13 mai, que je reçois ce soir, je constate que l'inépuisable Bryce, de Winnipeg, continue ses histoires illustrées des troubles de 1869. C'est un triste monument qu'il élève au mensonge pour perpétuer le fanatisme sectaire et entretenir des haines de races. L'esprit qui anime le Revd. Bryce est diabolique, c'est pourquoi il est inutile de discuter avec lui. C'est une idée ancrée dans sa tête, qu'en 1869, les métis français ont été rebelles à la Rivière Rouge, et il mourra avec cette idée.

J'ai prouvé clairement dans mon livre sur les troubles de 1869 que si les métis ont été rebelles en 1885 à Batoche, ils ne l'étaient pas en 1869 à Winnipeg, puisqu'ils ne se révoltaient pas contre un gouvernement légitime. Le Canada n'avait aucun droit à la Rivière Rouge en 1869 et les métis français étaient parfaitement libres de lui poser les conditions de leur entrée dans la confédération. C'est là le point; et l'Angleterre l'a reconnu en autorisant Riel à traiter avec le gouvernement canadien, d'égal à égal. Le Rev. M. Bryce n'est pas capable de comprendre cela; mais que voulez-vous que j'y fasse? S'il manque de jugement et de science ce n'est pas ma faute à moi. Qu'il continue ses interminables histoires illustrées je ne m'arrêterai pas à lui répondre. J'ai écrit la vérité et mon histoire véridique des troubles de la Rivière Rouge restera en dépit des mensonges de M. Bryce.

L'ABBE G. DUGAS, ptre.

Nos Affaires Municipales

Séance du 15 Mai 1905.

[illegible] au fauteuil et les conseillers Gauvin, Pelletier, Marcoux, Dumouchel, Metcalfe et Berry

Les différente communications sont lues.

Théo. Bertrand. troisième rapport de la Cour de Police, pour le mois d'avril montrant une balance en mains de $52.85.

Le cons. Pelletier présente le neuvième rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

"Votre comité recommande:

"Que M. Cecil Goddard soit réengagé pour une autre année à compter du 1er Mai courant comme ingénieur de la Ville au prix de $1,800.00 pour l'année payables mensuellement à condition qu'il dévoue tout son temps au service de la Ville.

"Que les traverses et plateformes nécessaires soient faites vis-à-vis de la Cathédrale, de la rue de l'Hôpital, de la rue Bertrand, de la rue Berry et de la rue Goulet, de manière à permettre aux personnes qui désirent monter ou descendre du tramway, de le faire sans avoir à marcher dans la boue.

Qu'un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin soit fait sur le côté Est de la rue du Collège comme amélioration locale entre les rues Goulet et Marion, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner les avis nécessaires en pareil cas après avoir obtenu de l'ingénieur de la Ville l'estimation du prix des ouvrages: Ce rapport est adopté.

Le cons. Berry présente le Quatrième rapport du Comité de Santé et Licences en ces termes:

"Votre comité a l'honneur de recommander:

"1o. Que les suggestions soumises par le Chef de Police et Inspecteur des Licences recommandant certains amendements au règlements No. 9, concernant les nuisances publiques, No. 29 concernant la santé. No. 151 concernant les chiens, et No. 124 concernant les licences soient adoptées, et que des règlements pour leur donner effet soient présentés et passés par le Conseil.

2o. Que les certificats et cautionnement fournis par M. Nap. Despatis, pour obtenir une licence pour connection d'égouts soient acceptés comme suffisants. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons. Berry qu'une somme de $25.00 soit votée en faveur de la fanfare de Norwood, et une pareille somme en faveur de la "Lyre" de Saint Boniface. Agréé.

Les autres communications et comptes sont référés aux comités dont ils relèvent.

Proposé par le cons Berry, secondé par le cons Metcalfe, que le règlement No 332 amendant le règlement No. 124 concernant les licences soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes, que le No. 334 amendant le Règlement No. 29 concernant la Santé Publique soit introduit et lu une première fois.

Proposé par le cons. Metcalfe secondé par le cons. Berry que le Règlement No 335 amendant le Règlement No. 51 concernant les chiens soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Dumouchel, que le Règlement No. 336 amendant le Règlement No. 168 concernant les égouts soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Et la séance est levée.

LE COUT DU VIOLON

On m'a raconté la petite escroquerie suivante qui n'est pas trop banale:

Un jeune gamin dépenaillé entre chez un restaurateur. Il tient sous le bras un violon.

—Je meurs de faim, dit-il, donnez-moi à manger.

—Mes moyens ne me permettent pas de nourrir ceux qui n'ont pas d'argent, répond le patron.

—Tenez dit le bambin, gardez mon violon, je viendrai le reprendre quand j'aurai de quoi vous payer.

Marché conclu. L'enfant déjeune copieusement et s'en va.

Le soir un monsieur fort bien mis, la tête encadrée de longs cheveux d'artiste, entre chez le restaurateur. Ses yeux se portent sur le violon. Il le prend, l'examine en connaisseur.

—Hé! hé! dit-il, voilà un instrument de marque.

—Ca a donc de la valeur? fait le patron,

—Je crois bien. C'est un vrai Stradivarius. Voulez-vous me le vendre?

C'es que...

—Je vous en donne mille francs.

Et tirant aussitôt son portefeuille, le monsieur fait mine d'en retirer de l'argent.

—Attendez un moment, objecte le restaurateur. Ce violon ne m'appartient pas, mais si voulez me laisser votre adresse, je pourrai vous donner réponse sous peu.

C'est entendu. Et le monsieur, après s'être restauré, se retire en laissant son adresse.

Quelques instants après, le jeune mendiant apparaît, tenant dans ses doigts de menues pièces de monnaie.

—Je viens chercher mon violon, dit-il.

—Tu ne veux pas le vendre? lui demande le patron de l'établissement.

—Le vendre! mais c'est mon unique gagne-pain.

Si on t'en offrait un bon prix.

—Combien?

—Deux cents francs.

L'enfant secoua la tête.

—Non, je le garde.

—En veux-tu trois cents... j'irai jusqu'à quatre cents.

L'enfant paraît hésiter.

—Six cents, si vous voulez, fait-il. Je sais qu'il vaut plus que ça.

—Va pour six cents, s'empresse de dire le négociant, qui calcule qu'il lui reste encore quatre cents francs de bénéfice.

Comme à regret, le gamin se retire avec un regard mouillé et un geste d'adieu à l'adresse de son fidèle instrument. Dans sa poche six billets bleus sont enfouis.

Le restaurateur, le violon bien enveloppé sous le bras, et souriant à l'idée d'avoir fait une bonne affaire, se dirige vers la demeure de son aristocratique client.

Mais, en commerçant malin, il prend la précaution de s'édifier au préalable sur la valeur de l'instrument.

—S'il m'en a offert mille francs, se dit-il, c'est sans doute que ça vaut davantage.

Aussi se rend-il d'abord chez un luthier de sa connaissance.

—A combien estimez-vous ce violon? demanda-t-il.

Le luthier jette un coup d'œil sur l'objet, regarde la marque intérieure et, sans hésitation, déclare:

—C'est un article allemand de la maison Kirchbaum et Cie, de Nuremberg. En gros, ça vaut trois francs vingt-cinq. En détail, trois francs cinquante. Nous avons les tout pareils en magasin.

Si le pauvre restaurateur tomba de son haut, on se l'imagine aisément.

Il lui restait néanmoins un espoir. Peut-être le client était il de bonne foi en croyant avoir affaire à un Stradivarius.

Il courut donc à l'adresse donné. Mais, hélas! jamais on n'avait connu dans la maison un homme du nom de l'individu. Son signalement ne répondait non plus à celui d'aucun familiers de l'immeuble.

Tristement penaud, le bon restaurateur regagne sa boutique, tenant toujours sous son bras le violon, et calculait machinalement que l'opération se soldait pour lui par une perte de cinq cent quatre-vingt-seize francs cinquante.

Morale: On perd tout en voulant trop gagner.

Pique-nique a Saint-Norbert

La Société française "La Gauloise" a décidé de donner un pique nique à Saint-Norbert le dimanche 4 juin prochain. Le voyage s'effectera par le steamer "Alexandra" qui a été retenu à cet effet. Les billets, du prix de 50 cts, pour les adultes et 25 cts pour les enfants, sont en vente à partir de maintenant à la librairie Kéroack; coin des rues Main et Water.

"L'Alexandra" quittera le pied de la rue Lombard à 1 heure de l'après-midi et s'arrêtera entre le pont Broadway et l'hôpital pour prendre les excursionnistes de Saint-Boniface.

Un jeu de foot ball aura lieu sur le terrain du pique-nique à Saint-Norbert et on nous assure que la "Lyre" de Saint-Boniface va très aimablement prêter son concours à la fête. On dit aussi qu'il y aura des courses en sac et de vitesse et même un tir à la carabine.

Avis aux jeunes gens amateurs et aux nombreux excursionnistes désireux de jouir pendant quelques heures des frais ombrages printaniers et de se reposer ainsi des durs labeurs de la semaine.

CONDOLEANCES

Nous offrons au R. P. d'Orsonnens, du collège de Saint-Boniface, nos vives sympathies à l'occasion de la mort de son distingué père, le colonel d'Orsennens. L'homme qui vient de disparaître était un militaire de mérite, un érudit, un chrétien exemplaire. C'était une figure très intéressante de la province de Québec.

Le Manitoba.
Mercredi 24 Mai 1905

L'episcopat de l'Ouest

Est unanime à réclamer ses droits

IMPORTANTE DECLARATION DE MONSEIGNEUR LANGEVIN

Nous publions aujourd'hui un résumé des paroles prononcées par Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, au collège de Sainte-Marie, de Montréal, sur la question des écoles du Nord-Ouest.

Ceux qui sont d'avis que Sa Grandeur est satisfaite des chochoses qui se passent et des textes qu'on voudrait nous faire prendre pour de bonnes lois, peuvent lire avec profit ces paroles épiscopales.

Mgr l'Archevêque, dans sa réponse, a parlé de l'amour de l'Eglise et de la patrie canadienne. Sa Grandeur a insisté sur l'importance pour les catholiques en général et pour les Canadiens-français en particulier de maintenir ou de réclamer leurs droits, les droits constitutionnels, en matière d'éducation.

Des explications très lucides et très précises ont été données sur la position des catholiques au sujet des écoles, dans le Manitoba et dans les Territoires.

Sa Grandeur s'est écriée à un moment donné :

"On nous a dépouillés du contrôle de nos écoles : On a aboli pratiquement les écoles catholiques par l'ordonnance de 1892. Aucun catholique en union avec le Pape ne peut se déclarer satisfait ; nous réclamons nos droits et l'épiscopat de l'Ouest est unanime sur ce point.

On a restreint par l'ordonnance de 1901 notre droit à des écoles séparées en le limitant, chose étrange, aux endroits où les catholiques sont en minorité. Aucun citoyen soucieux de la justice ne peut être satisfait, bien que tous admettent qu'il soit important de conserver ce qui nous reste."

CHARITE BIEN ORDONNEE

Sa Grandeur a insisté sur le sur l'amour qu'un évêque catholique doit avoir pour tous enfants de l'Eglise, mais Elle ajoute :

"Si nous respectons les hommes de croyance et de nationalité différentes des nôtres, nous tenons aussi à être respectés. Nous voulons être traités en citoyens libres, et la constitution de notre pays est pour nous tout comme pour les autres."

En terminant, Monseigneur a ajouté : "Mes chers enfants, vous serez chez vous, chez nous. Les vastes prairies de l'Ouest sont la patrie canadienne prolongée audelà des grands lacs jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Si je bénis tous ceux qui y viennent, les nôtres je bénis double."

Notes sur les Territoires du Nord-Ouest et l'Immigration Catholique

Avant d'entrer dans aucun détail, il serait peut être bon de faire observer que les quatre territoires qui doivent former les deux nouvelles provinces se trouvent dans les diocèses ou les vicariats apostoliques de quatre évêques différents :

A Sa Grandeur Mgr Langevin l'Assiniboia, 10,000 catholiques.

A Sa Grandeur Mgr Pascal la Saskatchewan; ces deux derniers territoires formeront la province de la "Saskatchewan" avec Régina pour la capitale. (Régina est dans le diocèse de Saint-Boniface).

A Sa G. Monseigneur Legal, l'Alberta.

A Sa G. Mgr. Grouard, l'Athabaska, ces deux autres territoires formeront ensemble la nouvelle province "d'Alberta."

L'immigration catholique allemande se porte surtout dans la Saskatchewan et dans l'Assiniboia.

L'immigration galicienne va dans les trois territoires d'Assiniboia, de Saskatchewan et d'Alberta, mais surtout dans ces deux derniers et dans le Manitoba.

L'immigration hongroise se borne à l'Assiniboia et à la Saskatchewan.

L'immigration française du Canada, des Etats-Unis et d'Europe laisse un bon nombre de colons au Manitoba et dans l'Assiniboia, grâce au Rév. Père Blais, O.M. I. et à M. l'abbé Gaire, pour se porter en plus grand nombre dans la Saskatchewan, grace aux efforts du Rév. Père Vachon, O. M. I.

Quelques colons français suivent encore le sillon tracé par M. l'abbé Morin et se groupent dans la région d'Edmonton ou de Végreville.

Si le flot de d'immigration française continue à s'ajouter à l'accroissement naturel de la population, la question française sera plus sérieuse que jamais dans 25 ans : l'Athabaska, la région de la rivière la Paix, sera alors colonisée. Le Grand Tronc Pacifique devra nous amener pour lors beaucoup de catholiques et aider surtout à peupler l'Athabaska.

Mais il est important pour atteindre ce but, d'enseigner le français dans les écoles.

En beaucoup d'endroits le français agonise :

Il faut donc partout des écoles séparées.

Nous n'avons pas à parler ici des écoles établies dans les centres allemands, hongrois et autres, sur le Territoire de l'Assiniboia dans le diocèse de St. Boniface ; mais elles sont au moins aussi nombreuses que les écoles des centres français.

LE FRANCAIS DANS LES ECOLES DES TERRITOIRES, ASSINIBOIA

DES FAITS

A Qu'Appelle, Mgr Langevin a fait venir, il y a quatre ans, la communauté française de Notre Dame des missions de Lyon, pour enseigner la langue française à cinquante enfants parlant cette langue. On a vu alors le spectacle étrange de sœurs françaises et anglaises, enseignant gratuitement le français et l'anglais à 50 enfants, pendant qu'un maitre catholique anglais enseignait cette langue seulement à cinq enfants de langue anglaise avec un salaire de $60.00 piastres par mois ! !,

Et l'école de Qu'Appelle est une école publique au milieu d'un centre français !

Aujourd'hui une institutrice sachant l'anglais et le français, Melle Rhéaume, tient l'école, mais le Département de l'Instruction publique a refusé obstinément à une soeur *anglaise* en possession de diplômes obtenus en Angleterre, un diplôme pour enseigner dans l'école publique de Qu Apelle.

Les soeurs vivent avec le prix de pension des petites pensionnaires catholiques et protestantes qui fréquentent le couvent.

A SAINT-MAURICE, ASSINIBOIA

L'école est fermée la plus grande partie de l'année, depuis trois ou quatre ans, parceque le Département de l'Instruction Publique à Régina se montre trop difficile pour donner à des maitres sachant l'anglais et le français, un simple permis.

Dans ce centre français, les commissaires d'écoles ont refusé d'accepter des maitres protestants ou des maitres catholiques ne sachant que l'anglais; ces maitres étaient efforts par le Département. La raison de ce refus des commissaires est qu'ils tiennent à l'enseignement du français. Ces mêmes commissaires d'écoles ont offert, l'automne dernier, $60 par mois, à une Delle Dubuc, munie d'un diplôme du Manitoba, et sachant parfaitement l'anglais et le français ! Mais le Département n'a n'a voulu donner de *permis* à cette demoiselle que pour deux mois, en novembre et en décembre; depuis lors l'école est fermée.

WOOLSELY

A Wolsely, Assiniboia, il y a deux écoles publiques au milieu des catholiques de langue française, et pas un mot de français n'est enseigné à l'école; il y a même un maitre protestant qui enseigne dans une des deux écoles. Pour sauver la situation, Mgr Langevin a fondé un couvent des sœurs de N. D. des Missions de Lyon, et depuis le mois de septembre dernier 1904, 40 enfants canadiens fréquentent ce couvent et y apprennent le français et l'anglais. En outre, Mgr Langevin a décidé de fonder un couvent de sœurs françaises à St. Maurice pour faire instruire les enfants dans les deux langues, anglaise et française.

L'école sera libre et elle sera soutenue par les contributions volontaires des catholiques de la localité.

Une fondation analogue sera faite a Notre-Dame de la Salette dans l'Assiniboia

Et l'on dira que Mgr Langevin est peu intéressé dans la question des écoles des Territoires !

Régina, capitale de la future province de la "Saskatchewan," est dans le diocèse de Mgr Langevin.

Dans le territoire de Saskatchewan, S. G. Mgr Pascal a eu des difficultés énormes pour maintenir ouvertes quelque rares écoles, et les sœurs de la Providence de St. Brieuc, France, comme les sœurs de l'Assomption de Nicolet, ont dû subir toutes sortes de *rigueurs* pour obtenir la faculté d'enseigner.

Dans la Saskatchewan comme dans l'Assiniboia et l'Alberta, plusieurs écoles sont fermées ou ne peuvent s'ouvrir, dans les centres catholiques, parce que l'on fait des conditions trop onéreuses aux maitres catholiques.

Depuis deux ans, à Edmonton, Assiniboia, le maître qui enseignait aux petits enfants de langue française ne savait pas un mot de français !

LA CLAUSE 16

Le 15 mai dernier, l'hon M. Fitzpatrick a expliqué aux communes la différence qu'il y a entre le premier et le deuxième article 16 ; nous citons textuellement :

"Tel que je l'ai dit il n'y a pas une seule province en Canada, comme l'ont décidé les juges du conseil privé dans le deuxième procès du Manitoba, qui ait le pouvoir exclusif de faire des lois scolaires. Ce sujet est traité séparément et trouve sa propre règle dans l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ou le pouvoir de faire des lois scolaires est expressément limité.

1. Le droit aux écoles confessionnelles que possède toute classe de personnes en vertu de la loi dans aucune province au moment de l'union doit être préservé.

2. Les pouvoirs, privilèges et devoirs, conférés dans le Haut Canada aux écoles séparées, et à leurs syndics catholiques romains sont conférés aux écoles dissidentes protestantes ou catholiques dans la province de Québec

3 Quand, dans aucune province un système d'écoles séparées ou dissidentes existe en vertu de la loi, à l'époque de l'union ou est établi subséquemment, il y aura droit d'appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'aucun gouvernement provincial affectant le droit ou privilège de la minorité. Le Manitoba a une disposition spéciale contenue dans l'article 22 de l'Acte du Manitoba. Cet article, comme l'a déclaré sir John MacDonald qui a rédigé et présenté le bill au parlement, avait pour but l'établissement d'un système d'écoles séparées dans le Manitoba et d'appliquer l'article 93 autant que possible à cette province, mais le but que ce parlement avait fut manqué, tel qu'il fut déterminé plus tard par le conseil privé dans la cause précitée.

En vertu de l'article 2 du bill des Territoires, appelé "bill Haultain," qui contient ces dispositions de l'acte fédératif dont les habitants des Territoires ont demandé l'application à ce parlement, les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, applicables à toutes les provinces qui faisaient partie de la confédération dans l'origine, sont appliquées aux nouvelles provinces, hormis qu'il ne soit autrement statué dans le dit bill. Comme il n'y a pas de disposition scolaire dans le bill, les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, art. 93, seraient devenues applicables aux nouvelles provinces.

L'effet de ce bill aurait donc été de préserver "tout droit et privilège relatif aux écoles confessionnelles (pas seulement séparées), dont aucune classe de personne jouissait dans cette province à l'époque de l'Union."

Si les mots "dans la province à l'époque de l'Union" veulent dire l'époque à laquelle le dit territoire est entré dans l'Union comme province, le terme "loi" comprendrait les dispositions de l'art. 11 de l'Acte des Territoires du Nord Ouest, 1875, et des ordonnances 29 et 30 de 1901. L'effet de l'art 16 du bill d'autonomie ne serait pas plus grand que l'effet de l'introduction de l'art. 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'art. 2 du bill Haultain. L'art. 16 a pour but de faire disparaitre tout doute quant à l'interprétation des termes "provinces" et "à "époque de l'Union" et d'assurer aux écoles de la minorité, publiques comme séparées, l'aide du gouvernement qu'elles ont toujours reçue et qui est nécessaire pour placer ces écoles "en état de remplir leur rôle dans le grand projet d'éducation nationale."

Le premier article seize avait pour but de confirmer la minorité dans la possession des droits dont elle jouit. Cet article 1 appliquait l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord à la province, comme si cette dernière était une province régulièrement constituée, entrant dans l'union à l'époque de la promulgation de cet acte.

2. Remet en vigueur l'article 11 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875.

3. Pourvoit à la continuation aux écoles de la minorité de l'octroi scolaire donné par les Territoires ou par leur entremise. Le but de l'article que l'on veut substituer au premier article seize est de limiter les droits et privilèges de la minorité à ceux qui lui sont accordés par les chapitres 29 et 30 des ordonnances à l'exclusion des droits et privilèges garantis soit par l'article 11 de l'Acte de 1875 du Nord-Ouest, ou par toute autre loi en vigueur dans les Territoires, concernant n'importe qu'elle espèce d'écoles.

Les différences dans les droits et privilèges, d'après l'article 11 de l'Acte de 1875 des Territoires, et d'après les ordonnances, chapitres 29 et 30, sont les suivantes.

1. L'article 11, Acte de 1875, donnait à la majorité des contribuables de n'importe qu'elle partie des Territoires du Nord-Ouest, le pouvoir d'établir le système d'école qu'elle jugera nécessaire "et la minorité des contribuables dans n'importe quelle partie des Territoires d'établir des écoles séparées protestantes ou catholiques".

Le sens de cette clause a été exprimé dans les premières ordonnances scolaires. D'après les ordonnances actuelles, chapitres 29 et 30, les écoles publiques sont les écoles de tous les contribuables, de sorte que par ces ordonnances trois genres d'écoles seulement sont autorisés, savoir: (A) Ecoles (non confessionnelles) publiques. (B) Protestantes séparées. (C) Catholiques romaines séparées. Un district d'école séparée ne peut être établie que dans un district d'école publique déjà existant.

(2) En vertu des ordonnances, il n'existe ni droits ni privilèges aux écoles séparées comparés aux écoles publiques, excepté le droit d'effectuer la séparation, lequel droit comporte les avantages qui en résultent et qui sont ci-après énumérés. En vertu des règlements, il n'y a qu'une seule différence. "Livres de lecture approuvés dans le mois d'août 1903, les "Dominion Readers" catholiques, premier livre (parties 1 et 2) et deuxième livre ; ces livres sont facultatifs pour les écoles séparées catholiques.

Les droits et privilèges qui découlent du droit d'effectuer la séparation, lesquels le deuxième article seize assure à la minorité protestante ou catholique dans un district d'écoles publiques paraissent être les suivants : 1o. Droit de séparation, en vertu de l'ordonnance, commun indifféremment aux catholiques et aux protestants. 2o. Demi-heure d'instruction religieuse, en vertu des ordonnances, indifféremment aux catholiques et aux protestants commune aux écoles publiques et séparées. 3o Premier et deuxième livres de lecture catholiques, par règlement. 4o. Droit d'élire les syndics qui nomment l'instituteur, par ordonnance commune à toutes les écoles.

Voilà donc, dans toute sa brutalité la situation faite aux catholiques du Nord-Ouest.

Avouez, libéraux, que nous sommes bien loin des phrases ronflantes de sir Wilfrid Laurier, le *rhéteur*.

Le document que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, document rédigé par un membre éminent du cabinet, montre avec une aveuglante clarté que, suivant l'expression de Mgr Langevin, nous avons été *sacrifiés* ; sacrifiés par la crainte et la lacheté en fuite devant le fanatisme.

Nous reparlerons de tout cela.

Notes Politiques

Paroles de M. Sifton, le 24 mars dernier, au parlement :

"Laissez-moi vous dire que s'il est un acte de ma vie dont je suis fier, c'est d'avoir contribué à l'abolition des écoles séparées au Manitoba."

Et maintenant, que penser de ceux qui ont porté cet homme sur leurs épaules, à Saint-Boniface.

***

Ce n'est pas sans un certain sentiment de mépris et de dédain que nous avons lu l'article, très bête et très inoffensif, du reste, de l'*Echo de Manitoba* sur l'honorable sénateur Bernier.

– La valeur intellectuelle, la dignité morale et la distinction de l'h. M. Bernier sont bien connues.

Comme écrivain et comme penseur, M. Bernier occupe au Canada une place que ne saurait lui enlever un scribe et un valet de la trempe de Henri d'Hellencourt.

Le Manitoba s'honore donc d'avoir un tel collaborateur.

Si le rédacteur de l'*Echo* s'imagine que l'honorable sénateur s'inquiète de ce que peut penser de lui Henri d'Hellencourt, il a de curieuses idées sur les distances.

***

Comme preuve de la reculade de M. Laurier sur le Bill de l'autonomie :

La *Patrie* dit, à la date du 17 mai :

Ceux qui sont capables de se rendre compte de la situation savent que les chefs des deux partis politiques, Sir Wilfrid Laurier et M Borden, ont été forcés de céder à la pression exercée sur eux, par des groupes de leurs amis respectifs. Sir Wilfrid Laurier et tous ses collègues présents à Ottawa lorsque l'"Acte d'Autonomie" fut présenté, en ont pris la responsabilité, et en connaissent la signification.

M. Sifton démissionna.

Le "Globe" lâcha pied.

Une espèce de panique s'en suivit.

Le *Premier ministre dût consentir à un changement.*

***

Dit la *Patrie*.

"En 1890 et 1892, il (*le parti libéral*) ne demanda pas, au moyen d'une proposition parlementaire l'exercice du droit de désaveu !"

Cette phrase est une partie de la vérité, mais pas toute la vérité.

Pour énoncer toute la vérité il faut ajouter que, loin de demander l'exercice du droit de désaveu par proposition parlementaire, le parti libéral prit l'initiative et fit voter la proposition Blake, laquelle décrétait qu'on ne devait point exercer ce droit de désaveu en matière scolaire.

La *Patrie* a donc bien raison de dire que le *parti libéral porte*, de ce chef, *sa part de responsabilité* dans cette abstention du gouvernement d'exercer le pouvoir du désaveu en 1890 et 1892.

Le vote unanime de la chambre à cette époque sur la motion Blake, constituait une direction contre laquelle ne pouvait guère aller le gouvernement, qui n'est en somme, qu'un comité des Chambres.

***

Il parait que M. Brodeur a cité dans son discours sur le *Bill* d'autonomie des provinces, l'article 7 de la liste des droits produite en 1870 par Mgr Ritchot et autres délégués de la population de l'Ouest, lequel article se lit comme suit :

"Que les écoles soient séparées, et que les argents pour écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au "pro rata" de leurs populations respectives "

La *Patrie* regarde cette pièce comme une contribution importante jetée au débat. C'est une preuve *additionnelle* et *neuve*, dit-elle, introduite au dossier dans cette discussion des garanties données au catholiques *avant* l'entrée des Territoires dans la confédération.

Or, il y a douze ans que cette pièce est devant le parlement et le pays. C'est bien *neuf*, par conséquent. M. le sénateur Bernier en fit l'exhumation en 1893 ou 1894, des archives poussiéreuses du Secrétariat d'Etat et en fit usage dans les discussions du temps sur la question scolaire du Manitoba.

A chacun le sien !

Ville de Saint-Boniface

Aux Architectes

Un concours est ouvert aux architectes pour plans et devis d'un Hotel de Ville d'environ 50x70 pieds sur l'Avenue Provencher, St. Boniface, Man., la bâtisse devant être faite en pierre et brique à trois étages avec soubassement, le coût ne devant pas dépasser $40,000.00 ;

Aussi pour plans et devis d'une station de Police et Feu sur l'Avenue Taché coin de la rue Goulet, le coût ne devant pas excéder $8,000,00.

La Ville ne s'engage pas à accepter aucun des plans soumis et les plans seuls qui seront acceptés seront payes.

L'Architecte heureux ne sera pas requis de surveiller la construction de l'édifice.

Les plans seront reçus jusqu'à 5 heures P. M, du 31 de Mai courant et doivent être adressés au Secrétaire-Trésorier qui fournira toutes informations relativement au site et aux autres détails.

St. Boniface, 9 Mai 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

NOTICE

Notice is hereby given that His Honor the Lieutenant-Governor-in-Council, has, under the provisions of "The Land Drainage Act," approved of the doing of the following mentioned work, that is to say: The construction of certain drains in townships 6, 7, 8 and 9, ranges 3, 4 and 5 East of the Principal Meridian, in Manitoba; and further, that it is the intention of the Department of Public Works for Manitoba to undertake the proposed work aforesaid, at an estimated cost of One hundred and fifty-eight thousand two hundred and sixty-five dollars ($158,265), as a local improvement and to assess and levy for said cost against the lands benefited, a general description of which is as follows:

	Tp.	Rge. E P.M.
All	7	4
All	7	5
Section 24	7	3
Section 25	7	3
Section 36	7	3
Fraction Section 35	7	3
All	8	4
Oak Island Settlement	8	4&5
Section 1	8	5
Section 2	8	5
Section 3	8	5
Section 4	8	5
Section 5	8	5
Section 6	8	5
Section 7	8	5
Section 8	8	5
Section 9	8	5
Section 10	8	5
Section 11	8	5
Section 12	8	5
Section 13	8	5
Section 14	8	5
Section 15	8	5
Section 16	8	5
Section 17	8	5
Section 18	8	5
Fraction Section 19	8	5
Section 20	8	5
Section 21	8	5
Section 22	8	5
Section 23	8	5
Section 24	8	5
Section 25	8	5
Section 26	8	5
Fraction Section 27	8	5
Section 28	8	5
Section 29	8	5
Fraction Section 30	8	5
Section 31	8	5
Fraction Section 32	8	5
Fraction Section 33	8	5
Section 1	8	3
Section 12	8	3
Section 13	8	3
Section 24	8	3
Section 25	8	3
Section 36	8	3
Fraction Section 6	9	5
Section 1	9	4
Section 2	9	4
Section 3	9	4
Section 4	9	4
Section 5	9	4
Section 6	9	4
Fraction Section 7	9	4
Section 8	9	4
Section 9	9	4
Section 10	9	4
Section 11	9	4
Fraction Section 12	9	4
Section 14	9	4
Section 15	9	4
Section 16	9	4
Section 17	9	4
Fraction Section 18	9	4
Fraction Section 12	9	3
Section 1	9	3
Section 31	6	5
Section 32	6	5
Section 33	6	5
Section 34	6	5
Section 35	6	5
Section 36	6	5
Section 25	6	5
Section 26	6	5
Section 27	6	5
Section 28	6	5
Section 29	6	5
Section 30	6	5
Section 24	6	5
Section 23	6	5
Section 22	6	5
Section 21	6	5
Section 20	6	5
Section 19	6	5
Fraction Section 20	6	4
Fraction Section 21	6	4
Fraction Section 22	6	4
Section 23	6	4
Section 24	6	4
Section 25	6	4
Section 26	6	4
Section 27	6	4
Section 28	6	4
Fraction Section 29	6	4
Fraction Section 31	6	4
Fraction Section 32	6	4
Section 33	6	4
Section 34	6	4
Section 35	6	4
Section 36	6	4

Lot 200	Parish of St. Norbert
Lot 201	Parish of St. Norbert
Lot 202	Parish of St. Norbert
Lot 203	Parish of St. Norbert
Lot 204	Parish of St. Norbert
Lot 205	Parish of St. Norbert
Lot 206	Parish of St. Norbert
Lot 207	Parish of St. Norbert
Lot 208	Parish of St. Norbert
Lot 209	Parish of St. Norbert
Lot 210	Parish of St. Norbert
Lot 211	Parish of St. Norbert
Lot 212	Parish of St. Norbert
Lot 213	Parish of St. Norbert
Lot 214	Parish of St. Norbert
Lot 215	Parish of St. Norbert
Lot 217	Parish of St. Norbert
Lot 218	Parish of St. Norbert
Lot 219	Parish of St. Norbert
Lot 220	Parish of St. Norbert
Lot 221	Parish of St. Norbert
Lot 222	Parish of St. Norbert
Lot 223	Parish of St. Norbert
Lot 224	Parish of St. Norbert
Lot 225	Parish of St. Norbert
Lot 226	Parish of St. Norbert
Lot 227	Parish of St. Norbert
Lot 228	Parish of St. Norbert
Lot 229	Parish of St. Norbert
Lot 230	Parish of St. Norbert
Lot 231	Parish of St. Norbert
Lot 232	Parish of St. Norbert
Lot 233	Parish of St. Norbert
Lot 234	Parish of St. Norbert
Lot 235	Parish of St. Norbert
Lot 236	Parish of St. Norbert
Lot 237	Parish of St. Norbert
Lot 238	Parish of St. Norbert
Lot 239	Parish of St. Norbert
Lot 240	Parish of St. Norbert
Lot 241	Parish of St. Norbert
Lot 242	Parish of St. Norbert
Lot 243	Parish of St. Norbert
Lot 244	Parish of St. Norbert
Lot 245	Parish of St. Norbert
Lot 246	Parish of St. Norbert
Lot 247	Parish of St. Norbert
Lot 248	Parish of St. Norbert
Lot 249	Parish of St. Norbert
Lot 250	Parish of St. Norbert
Lot 251	Parish of St. Norbert
Lot 252	Parish of St. Norbert
Lot 253	Parish of St. Norbert
Lot 254	Parish of St. Norbert
Lot 255	Parish of St. Norbert
Lot 256	Parish of St. Norbert
OUTER TWO MILES	
Lot 200	Parish of St. Norbert
Lot 201	Parish of St. Norbert
Lot 202	Parish of St. Norbert
Lot 203	Parish of St. Norbert
Lot 204	Parish of St. Norbert
Lot 205	Parish of St. Norbert
Lot 206	Parish of St. Norbert
Lot 207	Parish of St. Norbert
Lot 208	Parish of St. Norbert
Lot 209	Parish of St. Norbert
Lot 1	Parish of Lorette
Lot 2	Parish of Lorette
Lot 3	Parish of Lorette
Lot 4	Parish of Lorette
Lot 5	Parish of Lorette
Lot 6	Parish of Lorette
Lot 7	Parish of Lorette
Lot 8	Parish of Lorette
Lot 9	Parish of Lorette
Lot 10	Parish of Lorette
Lot 11	Parish of Lorette
Lot 12	Parish of Lorette
Lot 13	Parish of Lorette
Lot 14	Parish of Lorette
Lot 626	Parish of St. Agathe
Lot 628	Parish of St. Agathe
Lot 630	Parish of St. Agathe
Lot 632	Parish of St. Agathe
Lot 634	Parish of St. Agathe
Lot 636	Parish of St. Agathe
Lot 638	Parish of St. Agathe
Lot 640	Parish of St. Agathe
Lot 1	Rat River Settlement
Lot 2	Rat River Settlement
Lot 3	Rat River Settlement
Lot N	Rat River Settlement
Lot O	Rat River Settlement
Lot P	Rat River Settlement
Lot Q	Rat River Settlement
Lot R	Rat River Settlement
Lot S	Rat River Settlement
Lot T	Rat River Settlement

Total, 135,269 acres.

Unless a majority of owners thereof, representing at least one-half in value of the same, petition the undersigned against the doing of the work aforesaid within one month after the publication hereof.

Dated at the City of Winnipeg this sixth day of May, A.D., 1905.

R. ROGERS,
Minister of Public Works.

MGR L'ARCHEVEQUE

Sa Grandeur arrivera ici vendredi ou samedi, accompagnée du T. R. M. Dugas.

Dimanche prochain, Mgr l'Archevêque fera sa visite pastorale à la cathédrale.

L'EVENEMENT

Ce grand quotidien atteignait son trente-neuvième anniversaire, la semaine dernière.

L'Evénement est très savamment rédigé. Ceux qui en ont chargés sont des écrivains aussi vigoureux que renseignés. Les journaux conservateurs français sont rares aujourd'hui ! *L'Evénement* fait face à la musique libérale avec une belle cranerie et une vigueur qui font plaisir. Donc, succès toujours croissant !

IL LE TROUVERA

Celui qui veut guérir vite et bien son rhume ou sa bronchite trouvera un remède efficace et sûr dans le BAUME RHUMAL. Toutes les pharmacies en sont pourvues. 25c. la bouteille.

DE PASSAGE

Samedi et dimanche derniers, la Révérende Mère Catherine de Jésus, supérieure des Sœurs du Précieux Sang, à Portland, Oregon, est passée à Saint-Boniface, accompagnée des RR. SS. du Saint-Cœur de Marie et du Cœur Immaculée. Ces distinguées religieuses ont été les hôtesses de madame M. A. Kéroack, rue Dumoulin. On sait que Melles Anna et Blanche Kéroack, Berthe Fafard et N. Gravelines appartiennent à cette communauté et demeurent à Portland.

UN VRAI TRIOMPHE

Le triomphe de la science médicale : le BAUME RHUMAL guérit toux, rhumes, grippe, bronchites, sans nécessiter de régime spécial, 25cts. partout.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Première communion des enfants dimanche à la cathédrale.

—M. J. Bourgeault se bâtit une résidence sur la rue Provencher.

—M Cléophas Marcoux est à se construire une maison sur la Rue Taché.

—M. Alphonse Lemay est à se construire une maison sur la rue Dumoulin.

—MM. Despatis & Cie ont commencée l'excavation pour la résidence de M. H. Béliveau.

—Melle Joséphine Genthon, est arrivée hier d'un voyage de quelques semaines à LeRoy, North Dakota.

—Madame J. Holland de Warroad, Minn, est en promenade avec ses enfants chez sa mère Madame Gauvin.

—On va ajouter quatre nouveaux étages au bloc McIntyre, à Winnipeg. Inutile de dire si cette bâtisse de bureaux va devenir importante.

—Le comité de la Voirie a fait réparer nos chemins, la semaine dernière. L'avenue Provencher et l'avenue Taché avaient surtout besoin de ce travail.

—M. Edouard Guilbault est parti ce matin avec une équipe d'hommes et de chevaux pour la construction de chemin de fer à Edmonton.

—M J. B. Lauzon est à se faire construire un bloc sur la rue William à Winnipeg ; c'est M. Arthur Cusson qui a la surveillance de cette construction.

—Ce sont les dames patronesses de l'Hopital qui font la musique cette semaine, aux exercices du mois de Marie ; et cette musique est délicieuse, de goût et de piété

—Aujourd'hui "Empire Day" tous les magasins et les banques sont fermés. La foule a envahi les places publiques et les parcs. C'est l'ouverture définitive de l'été

—M. John Rodrigue est décédé subitement la semaine dernière au Portage du Rat. M. Joseph Gagné accompagné d'une des filles de M. Rodrigue, assistait aux funérailles.

—Le public français a reçu la semaine dernière lui annonçant la nomination de M. Ernest Aubin au poste de gérant du Slater Shoe Store, à Winnipeg. C'est une belle promotion dont nous félicitons très cordialement notre jeune ami.

—Les travaux de la nouvelle église française de Winnipeg, dédiée au S.-Cœur sont commencés. L'entreprise est de $34,000 pour la construction d'une église-école et d'un presbytère. Ce sont MM. Soucisse et Maranda qui ont l'enprise.

—La nouvelle gare du C. P.R à Winnipeg, a été livrée au public lundi matin. C'est quelque chose de merveilleux comme richesse, comfort et commodité. L'hotel, qui s'achève aussi, sera l'un des plus beaux du Canada. Ce sera le Frontenac de l'Ouest.

—Melles L'Heureux et Simon, de Winnipeg, donnaient lundi soir un très chic et très classique "Recital" de piano dans les vastes salles du Y M. C. A. L'auditoire était nombreux et a bien écouté les deux artistes, lesquelles étaient accompagnées par d'autres musiciens de talent.

DECES

A l'Ile des Chênes, le 19 courant, à l'âge de 77 ans, M. Louis Dufault, Sr.

INSTITUTRICE DEMANDEE

L'arrondissement des Deux Petites Pointes No. 936 demande une maitresse qualifiée du Bureau d'Education, sachant très bien l'anglais et le français pour finir ce présent semestre.

Les applications devront être adressées à J. B. Gravelines, Sec L tellier, Man., avec salaire demandé. En ce faisant vous obligerez votre dévoué,

J B. Gravelines, Sec. Très.

TH. LIQ OR LICENSE ACT

The following application for the transfer of an Hotel License has been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License No. 4 on Monday the twelfth day of June A. D. 1905, at the office of the Chief License Inspector, Winnipeg at the hour of 8 P. M.

Transfer of the License of the Canadian North rn Hotel at Ste. Anne, from Alf ed Roque to Henri Bilodeau.

W. A. Lawron,
Chief License Inspecter.

Dated at St. Boniface this 20th. day of May 1905.

Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIR EN MADRIER

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci après mentionné, savoir :

Un trottoir en madrier de pin, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Sud de la rue Tissot, depuis la rue Lafleche jusqu'au lot 1 38, R. C. M. Plan 76. Coût approximatif, $279.50.

Un trottoir en madrier de pin, de 5 pieds et 4 pouces de largeur, sur le coté sud de la rue Eugénie, depuis la rue St. John jusqu'à la rue des Meurons. Coût approximatif. $569.24.

Un trottoir en madrier de pin, de 6 pieds de largeur, sur le côté Ouest de la rue des Meurons, depuis la rue Marion jusqu'à la rue Dubuc. Coût approximatif, $10 0.80.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière(frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'interêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St Boniface, 23 Mai 1905

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

A VENDRE

Bon foin pressé à bon marché. S'adresser a.

VEZINA COUTURE,

FRUITS ET CONFISERIES : Excellente opportunité pour un jeune Français, ayant quelqu'expérience, d'acquérir pour $1000 un établissement de fruits et confiseries. Adressez-vous aux bureaux des "Locators", 63 Merchants Bank Building, Winnipeg.

Ville de St.Boniface

Avis est par les présentes donné que le Rôle d'Evaluation de la Ville de St. Boniface pour l'année 1905 a été ce jour déposé à mon bureau où il sera ouvert à l'inspection de tous pendant quatorze (14) jours. Toutes personnes désirant se plaindre contre le dit Rôle d'Evaluation devront filer leurs plaintes à mon bureau dans les quatorze jours à compter de cette date.

Le Conseil de Ville siégera comme Cour de Révision le douzième jour de juin prochain à 7 heures et demie P. M. à l'Hotel de Ville de St. Boniface pour examiner le dit Rôle d'Evaluation et entendre toutes plaintes qui pourraient être portées à son sujet.

Daté à St. Boniface ce quinzième jour de mai 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Tresorier.

Town of St.Boniface

NOTICE is hereby given that the Assesment Roll of the Town of St. Boniface for the year 1905 has been deposited in my office where it will remain open to inspection to all parties for fourteen (14) days, that parties desiring to complain against the Assesment Roll must lodge their complaints in my office within the fourteen days next after the return of the said Roll, and that the council will sit as a Court of Revision on the twelfth day of June next at 7.30 P. M. at the Town Hall of St. Boniface to examine said Assessment Roll and hear all such complaints in connection with the same.

Dated at St. Boniface this fifteenth day of May 1905.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer

Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIR GRANOLITHIQUE

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale l'ouvrage ci-après mentionné à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné, savoir :

Un trottoir granolithique de 6 pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Eugénie, entre les rues St. Joseph et du Collège. Coût approximatif, $1,384.90.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rate) égales et uniforme sur les propriétés ayant front sur la partie de rue sur laquelle sera fait les dit trottoir pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en trente années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus

St. Boniface, 23 mai 1905.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics, à son bureau, bâtisses du Parlement jusqu'à cinq heures le 29 mai, marquées "Soumissions pour l'érection du Bureau des Titres à Neepawa.

Un chèque marqué, payable à l'Hon. Robert Rogers, ministre des Travaux Publics, pour 5. p. c du montant doit accompagner chaque soumission et deviendra la propriété du gouvernement si la personne qui offre des soumissions refuse ou néglige de remplir son contrat.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

Les plans et details peuvent être fournis au bureau de l'architecte provincial S. Hooper, Batisse du Parlement à Winnipeg aussi au bureau du Registraire du district à Neepawa.

R ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 16 Mai, 1905.

APRES LA NAISSANCE DU BEBE

Une histoire qu'on entend souvent.

POUR LES JEUNES MERES

Madame Odéa Ouellette, de Chicoutimi, Saguenay, écrit:

"Après la naissance de mon bébé, je tombai dans un état de débilité générale; ma faiblesse était extrême et je souffrais des maux atroces; j'avais des étourdissements fréquents et ma pâleur était effrayante.

Je pris du VIN ST-MICHEL et je fus guérie en quelques jours seulement, et j'ai été guérie définitivement."

Monsieur J. S. Gagné, de St-Justin; comté de Maskinonge, P.Q., dit:

"Depuis cinq ou six ans, je souffrais de névralgie faciale. Après treize ou quatorze bouteilles de Vin St-Michel, mes douleurs vont en s'éloignant. Je trouve ce résultat très satisfaisant."

Madame Vincent Bujold, du Ruisseau Leblanc, comté de Bonaventure, P.Q., écrit:

"Depuis six mois j'étais dans une si grande faiblesse que si je faisais un seul mouvement, c'était alors une suite de palpitations de cœur et de tremblements prolongés. Le médecin me fit prendre deux bouteilles de remèdes et deux boites de pilules, sans aucun soulagement. Deux bouteilles de Vin St Michel m'ont rendu la santé."

Boivin, Wilson et Cie, 520 rue St. Paul, Montréal, seuls agents pour l'Amérique du Nord.

Eastern Drug Store, 74 Fulton St., Boston Mass., dépositaires pour les Etats-Unis

LA GUERRE

Londres,— M. Lansdowe, secrétaire du bureau des affaires étrangères, a fait des représentations au gouvernement français sur la trop longue station de la flotte russe dans les eaux Cochin-Chinoises.

On ne craint nullement ici que le gouvernement japonais aille aussi loin que de rompre la paix complètement avec la France.

Le baron Hayashi, ministre japonais a déclaré aux correspondants de la presse associée qu'il croyait sincèrement que si le gouvernement français adressait une protestation sérieuse au gouvernement russe, la flotte du Pacifique ne resterait pas vingt-quatre heures de plus dans les eaux françaises.

Les dernières nouvelles relatives à cette flotte qui soient parvenues ici sont en date du 14 du courant et annoncent son départ de la baie Hon-Koke.

D'après une dépêche adressée au "Daily Telegraph," par son correspondant de Tokio, une violente tempête s'est déchaînée sur les mers de Chine, pendant laquelle le croiseur japonais "Nekko" a touché un récif près de Fusan. Le "Nekko" est fort endommagé. Le même correspondant déclare qu'il a été prouvé que la flotte russe avait établi la télégraphie sans fil et communiquait incessamment avec St-Petersbourg, par voie de Saigon.

Paris,— Le correspondant à Tokio du "Journal" mande qu'au cours d'une entrevue qu'il a eue avec le comte Okuma (ex-ministre des affaires étrangères) ce dernier a déclaré que la présence prolongée des navires de guerre russes dans les eaux Indo-Chinoises créait un grief sérieux pour son gouvernement, et que, n'étaient les longues et pacifiques relations qui avaient toujours existé entre les deux pays, le Japon aurait déjà pris des mesures extrêmes pour empêcher le retour de pareils abus.

Parlant de la question de la paix entre la Russie et le Japon, le comte Okuma a déclaré que non seulement son gouvernement ne demanderait pas la cessation des hostilités, mais qu'il n'accepterait pas non plus aucune proposition de paix laquelle ménagerait à la Russie l'avantage de prendre sa revanche dans l'avenir. Le Japon, a-t-il dit, doit devenir en Extrême Orient, l'arbitre absolu de la paix.

Chronique de la Province

Fannystelle, 20 mai 1905.

Hier soir la salle Lawson pouvait à peine contenir la foule qui s'y pressait. Un motif de charité avait remué les cœurs de nos concitoyens, et ils accouraient assister à la soirée dramatique et musicale donnée par des amateurs au profit de l'église. Personne ne connaissait d'avance le programme; autrement la charité aurait peut-être cédé une large place à la curiosité. N'est-il pas en effet attrayant ce programme que vous me permettrez de citer en entier?

PROGRAMME

OUVERTURE

Flowers of St. Peter-bourg — Roesch

Violon: Melle G. Goulet, Piano: Mlle O. Gauthier.

Chant — Alleluia d'Amour — Faure
Mme P. Painchaud.

Comédie en 1 acte: Celui qui fait la grimace n'aime pas les miroirs.

PERSONNAGES

Cousin Pierre .... M J. Painchaud
Louis, écolier .... M. L. Painchaud
Mme Leclerc .... Melle O. Gauthier
Manon, servante .... Melle G. Goulet

Duo, — Hope beyond
Melles G. Goulet et, O. Gauthier.

Chant — Le Crucifix — Faure
A. Potvin.

Comedy: Taking the census.

CHARACTERS

Inquisitor .... M. H. Painchaud
Mrs Touchwoo .... Melle G. Goulet

Chant — L'enfant chantait la Marseillaise
Mme P. Painchaud.

Comédie: La journée d'un épicier.

PERSONNAGES

Spicier .... M. H. Painchaud
Virginie, son épouse ...... Melle O. Gouthier
Commis .... M. A. Guillot
Mme Vivenot .... Melle G. Goulet

Clients: MM. Jos Painchaud, A. Levasseur, P. Beaupré, Armand Goulet, Maurice Goulet, Marcel Mollot, F. Guillot, Z. Lacasse.

Chant — Les oiseaux de N.-D. — Clapisson
M. A. Potvin.

Song — Always in the way — Harris
Melle O. Gauthier.

La chanson de Marinette — Tagliafico
M. A. Potvin.

Duo — Les Rivales — Bordèse
Melles O. Gouthier et G. Goulet.

Ombres chinoises.

GOD SAVE THE KING.

En dépit des *treize* numéros de ce programme, on le rendit avec succès. Le public en aurait désiré la répétition. Il ne m'est pas permis de féliciter un acteur sans donner à tous les compliments mérités. Cependant ne passons pas sous silence nos deux dévouées institutrices et M. H. Painchaud et Madame. P. Painchaud dont la voix sympathique est toujours aimée.

M. R. Goulet, Inspecteur d'écoles et son assistant, M. A. Potvin, étaient venus de Saint-Boniface pour assister à notre soirée: nos remerciements.

LaBroquerie

Vendredi le 19 mai avaient lieu ici les funérailles de M. Hyacinthe Brisebois, décédé à l'âge de 79 ans. Un bon nombre de parents et d'amis se sont fait un devoir d'accompagner ce brave citoyen à sa dernière demeure. Chrétien et patriote il était estimé de tout le monde. Il a passé en faisant le bien et ne laisse pour souvenir que bons exemples. L'office a été célébrée par le Rev. M. A. Giroux. Le chœur sous la direction de M. A. Rocan a très bien exécuté; notons entre autre le Dies "Irae". Mademoiselle Charlet Institutrice a su attendrir l'assistance dans son "Miseremini Mihi".

Les porteurs étaient Messieurs H. Granger, J. Bouchard, P. St. Laurent, T. Boily, J. Bonin, E. Savard.

Somerset

Dimanche dernier décédait à Somerset, à l'âge de 15 mois, Cécil, enfant de M. le docteur et Madame Joseph Rocan. M. Maxime Rocan, père du docteur, était à Somerset lundi, appelé par télégramme.

Cette épreuve est très douloureuse pour M. le docteur et madame Rocan, auxquels nous offrons de très vives condoléances.

La carrière de Sans-Souci.

Comme nous avions le plaisir de vous le raconter l'autre jour, chers lecteurs, Sans-Souci, décidé de changer sa profession, vendit son moulin et se mit à vendre de la farine.

Le premier qu'il rencontra était un épicier de la campagne.

Il vendait toutes sortes de farine—de la bonne et de la mauvaise.

—Sans-Souci l'aborde avec ces mots: "Savez-vous où je pourrais avoir la meilleure farine du pays?

—L'épicier lui en nomma deux ou trois sortes, toutes fort chères.

—"N'avez-vous pas de la farine "Royal Household"?

—"Non, répondit le commerçant, je n'en ai jamais entendu parler".

—"Alors, comment pouvez-vous dire que vous vendez la meilleure farine"?

—La meilleure farine est la farine "Royal Household".

C'est la seule qui soit parfaitement purifiée.

—Purifiée à l'électricité.

—Par des procédés spéciaux.

Au mot d'électricité, l'épicier se mit à rire, il ne comprenait pas.

—Sans-Souci lui expliqua le procédé, comme nous vous l'avons expliqué à vous-mêmes et ajouta:

"Vendez un baril de cette farine"—vous saurez m'en dire des nouvelles.

L'épicier en acheta trois barils et quelques semaines après, Sans-Souci reçut une lettre de l'épicier.

La lettre disait:

"Envoyez-moi vingt barils de la farine "Royal Household". Les gens à qui j'en ai vendu ne veulent pas en acheter d'autre. Ils me disent tous qu'ils ne savaient ce que c'était que de manger du bon pain avant que d'avoir connu cette farine".

Vous pouvez croire combien Sans-Souci était satisfait de ce premier résultat.

Il alla voir l'épicier avant de lui livrer la commande.

—Celui-ci lui donna des détails.

—"Ma femme elle-même a voulu essayer de la farine nouvelle et elle me dit qu'elle n'en a jamais vu de plus légère et de plus facile à boulanger. Les gâteaux que nous mangeons à la maison depuis qu'elle a employé la farine "Royal Household" sont aussi différents de ceux que nous mangions avant, que le jour et la nuit.

—Le pain est plus léger et meilleur.

Il est parfait.

—Une foule de ménagères ont écrit à la Compagnie Ogilvie pour avoir les recettes que cette compagnie donne gratuitement à tous ceux qui les demandent.

—Ces recettes vous indiquent comment faire du bon pain et de bonnes pâtisseries.

Elles sont certaines.

Demandez-les tout de suite.

—Pas demain, aujourd'hui même.

Ecrivez à "The Ogilvie Flour Mills Co, Ltd, Montreal".

(4) SANS-SOUCI.

UNE SAINE VIEILLESSE

SOUVENT LA PLUS BELLE PARTIE DE LA VIE

Aide les femmes au retour de l'âge

La Providence a alloué à chacun de nous au moins soixante-dix ans pour accomplir notre mission en cette vie, et c'est généralement de notre faute si nous mourons prématurément.

Mrs. M. J. Dabbruzz

L'épuisement nerveux, provoque la maladie. Cet axiome est absolument vrai.

Quand tout devient un fardeau et que la moindre marche vous cause une fatigue excessive, que vous transpirez facilement, que votre figure s'empourpre, et que vous vous excitez à la moindre provocation, et que vous n'acceptez aucune contrariété, vous êtes en danger; vos nerfs sont épuisés, il vous faut vous soigner immédiatement! Pour reconstituer le système nerveux d'une femme lors du *retour de l'âge* nous ne connaissons pas de meilleur remède que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. En voici un exemple.

Mde Mary J. Dabbruzz, 150 Main St., Winnipeg, Man., écrit:

Chère Madame Pinkham:—

"Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a été pour moi une bénédiction pendant cette période délicate connue sous le nom de retour de l'âge. Pendant dix ans elle désorganisa complètement mon système. J'avais des chaleurs, j'étais extrêmement nerveuse, je devenais pâle et débile; mes menstrues étaient très irrégulières et tout mon sang semblait affluer à la tête. J'avais de fréquentes palpitations de cœur; de fait, tout mon système était désorganisé.

"Je ne reçu aucun soulagement aux souffrances inhérentes à cette période jusqu'à ce que j'eusse pris du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham; mais je date le soulagement que j'éprouvai du jour où j'en pris la première bouteille. Mon état s'améliora graduellement; la nature reprit son cours sans douleur et en un temps normal j'étais complètement rétablie."

Madame Pinkham, de Lynn, Mass., invite toutes les femmes malades et souffrantes à lui écrire pour lui demander son avis. Sa grande expérience est à leur service gratuitement.

Lavez les plats, les casseroles ou les pots avec le Savon Sec de Lever (une poudre) et la graisse disparaîtra comme par enchantement. 36

A Vendre

Une jolie résidence, située sur la rue Dessaulles, No. 15, Saint-Boniface.

S'adresser à

THOMAS BEAULIEU,
Saint-Boniface.

A Vendre

Un incubateur "Victor", capacité 200 œufs, regulateur automatique. Occasion exceptionnelle. S'adresser au No 556 rue les Meurons, St. Boniface.

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c

AGENTS POUR LA
FAMEUSE MACHINE
A ÉCREMER
LA NATIONALE
La meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse
La plus facile à opérer.

O. COUTURE & Co

MARCHANDS,

RUE DUMOULIN ST-BONIFACE

Epiceries, Provisions, Son, Gru, Vaisselles, Chaussures, etc., etc

Epiceries de premier choix.

Une visite vous convaincra.

Nos prix sont satisfaisants.

TELEPHONE 2563.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT.

BLOC COUTURE

RUE DUMOULIN SAINT-BONIFACE

OXYDONOR

Oxydonor agit d'une manière irrésistible. Il amène la guérison des maladies récentes en un temps très court (d'une heure à huit heures) et celle des maladies chroniques en un temps proportionné à leur durée.

DEBILITE GENERALE

L. O. GENEST, garde-magasin, C. P. R., Winnipeg, Man., dit:

J'ai eu la preuve qu'OXIDONOR fait tout ce que vous en annoncez pour l'excitation nerveuse et la débilité générale.

RHUMATISME MUSCULAIRE

JOHN HAFFNER, Winnipeg, Man., Can., dit:

J'ai eu une attaque sérieuse de rhumatisme musculaire, suite de la grippe. Après trois jours d'usage d'OXIDONOR, je pus jeter mes béquilles.

BRONCHITE, CATARRHE

F. FREE, de Winnipeg, Man., écrit le 31 juillet 1900:

J'ai employé OXIDONOR pendant deux semaines pour la bronchite et le catarrhe dans la tête, et je me sens maintenant comme tout rajeuni.

Nous vous expédierons gratuitement par la poste notre livre No. 30 contenant les renseignements, prix et plusieurs certificats de guérisons.

Pour plus amples informations, s'adresser à

Dr H. SANCHE & CO.

2268, rue Ste-Catherine, MONTREAL, P.Q.

O. E. JOHNSON,

Contracteur.

A ceux que cela peut intéresser.

Moi, le soussigné, je vous sauverai, de $600 à 700 sur une maison qui vous coutera $2,500 par un autre contracteur. Si vous voulez ménager votre argent, venez au No. 101, Rue Masson.

O. E. JOHNSON,
101, Rue Masson,
St. Boniface.

On Demande des Hommes

On demande des hommes de confiance dans toutes les localités du Canada pour annoncer nos marchandises, pour poser des annonces sur les ponts et autres places, et distribuer des annonces. Commission ou salaire $960 par année ou $80 par mois et dépenses $3 par jour. Une bonne place pour un homme de confiance. Nous vous préparerons votre ouvrage. L'expérience n'est pas nécessaire. Ecrivez pour avoir des informations.

SALUS MEDICINAL CO., London, Ont.

Servez-vous du Savon Sec de Lever (une poudre) pour laver vos lainages et vos flanelles—et vous en serez satisfaits. 33

LA CUSSON LUMBER CO.

Scieries Cours et Bureaux, Avenue Provencher, vis-à-vis la rue St-Joseph.

Telephone 2625

Boite de Poste 164

FABRICANTS —DE— Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournés, Tous ouvrages en bois.

MARCHANDS —DE— Toutes espèces de bois de construction, planches, lattes, bois de corde, etc, etc.

Aussi tous les matériaux nécessaires à la construction.

Bois de Corde et Charbon.

HOTEL QUEBEC

COIN DES AVENUES PROVENCHER ET TACHÉ, ST-BONIFACE.

V. & E. COUTURE, Prop.

Téléphone 2123.

Ce magnifique Hôtel est maintenant ouvert au public. Chambres de première classe chauffées à la vapeur. Liqueurs et cigares de choix. Pension de première classe. Bonne écurie.

GRATIS Un avis très sérieux sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout. KOENIG MED. CO., 100 Rue Lake, CHICAGO. En vente chez les pharmaciens: $1.00 la bouteille, 6 pour $5.00.

POUR

NETTOYAGE DE TAPIS

—ET—

Emmagasinage de Meubles,

Téléphonez à

RICHARDSON,

TEL 128, - - FORT STREET,

Pres de la rue Ste-Marie WINNIPEG

Nouvelle Boutique DE PEINTRE

RUE LAVERANDRYE

M. F. D. Pambrun désire annoncer au public qu'il est prêt à exécuter, à bon marché, tous les ordres que l'on voudra bien lui confier. Ouvrages garantis, tels que Blanchissages, tapisseries, réparage de meubles etc, etc.,

M. Pambrun remercie le public de l'encouragement qu'il a reçu par le passé et compte de nouveau sur son patronage. S'adresser à sa maison privée Rue La Verandrye Saint-Boniface.

F. D. Pambrun.

Peintre - - Decorateur

M. Gabriel Arial a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un atelier de peintures et décorations, Avenue Provencher. M. Arial s'est assuré le concours d'artistes décorateurs diplômés. Décorations de salons, dorures, peintures en faux bois, (sans enlever nécessairement les tapis); aussi nettoyage de meubles, pianos, etc; aussi l'extérieur des maisons. Nos ouvrages sont nos meilleures références.

Telephone: 2956.

E. N. BOURGOUIN

Résidence: Coin des rues St-Joseph et Lavérandrye.

SAINT-BONIFACE

Magnifique carrosse à louer pour le transport des voyageurs, les mariages, baptêmes et sépultures à des prix modérés Toujours à la disposition du public.

TELEPHONE 2084

Dans toutes les demeures il devrait y avoir un remède convenable en cas d'accidents ou de maladies qui arrivent soudainement. Le meilleur en ces cas est le Pain-Killer. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

SA FORCE EST DANS SA PURETE

REDWOOD LAGER

Cette bière est faite d'orge du Manitoba et de la meilleure importation de houblon; âge requis, embonteillée avec soin.

DEMANDEZ-LA

E. L. DREWRY

WINNIPEG MAN.

—LA CIE—

COLLIN LIMITEE

MAGASIN DEPARTEMENTAL

DE SAINT-BONIFACE

MARCHANDISES SÈCHES
HARDES FAITES,
FOURRURES, CHAUSSURES
GROCERIES,
VAISSELLE,
GRAIN,
FLEUR,
SON ET GRU,
BOIS ET CHARBON.

AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE,
—LA CIE—
COLLIN LTD.

L. J. COLLIN, Gérant.

VOICI

Le moment de songer à l'avenir est de s'y préparer en suivant les cours du

BUSINESS COLLEGE
De Winnipeg

Les anciens élèves occupent tous des positions d'avenir à Winnipeg et dans les villes de la Province.

Ecrivez pour avoir nos livrets de temoignages.

Des circulaires sont envoyées sans frais sur demande adressée à

G. W. DONALD,
SECRETAIRE

A LEMAY

ST-BONIFACE, MAN.

Clos de Bois

Toute Espèce de Boiseries Fines; Châssis et Portes de Toutes Sortes; Bois de Corde et Charbon Dur et Mou

Etant le seul Marchand de Bois Canadien Français de Winnipeg et de Saint-Boniface, je sollicite le patronage du public et particulièrement celui de mes compatriotes.

COIN DES RUES TACHÉ
ET PROVENCHER.

Telephone 1364

ECURIE DE LOUAGE M. DENIS D'AOUST

161 et 163 Rue Garry

M. D'Aoust informe ses amis et le public qu'il fait manufacturer dans la Ville de Winnipeg des voitures de première classe et qu'il est toujours prêts à servir la population de Saint-Boniface avec des voitures de premier choix. De plus il informe le public que M. Bourgouin n'a aucune connection avec son ecurie.

Téléphone 141.

CHOOLATS SUPERFINS DE BOYD

La confection des chocolats est peut-être ce que nous soignons le plus. Nous pouvons classer nos chocolats aujourd'hui comme parmi les meilleurs du continent. Nos chocolats et bonbons sont insurpassable; mais ils en surpassent beaucoup d'autres. Venez en acheter une boite aujourd'hui.

W. J. BOYD,

422 Rue Principale - - Bloc McIntyre

579 RUE PRINCIPALE

COIN DE L'AV. DU PACIFIQUE

T. A. IRVINE JOS. TURNER J. W. MOULD

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE
TELEPHONE 529

STANDARD PLUMBING CO'Y

296 RUE FORT, WINNIPEG.

Appareil de Chauffage à air chaud Ou à vapeur, Plombiers une spécialité, une spécialité.

Le 4 Juin 1905 Le

CANADIAN NORTHERN RAILWAY

Va reprendre son magnifique système de trains passager quotidiens entre

WINNIPEG ET PORT ARTHUR

LE 4 JUIN LE

"STEAMSHIP EXPRESS"

Fonctionnera. Un train splendide, comfortable, luxueux, consistant en chars dortoirs de 1ère classe, 1ère classe du meilleur modèle, table somptueuse.

Connections à Port Arthur avec les navires de la Northern Navigation Co., Pacifique Canadien, ligne Booth et le C. P. R. vers tous les points dans l'Est.

Un Horaire détaillé sera publié plus tard.

Allaire & Bleau

AVENUE TACHE - - SAINT-BONIFACE

Vous trouverez a notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile a Machine, Poêle a Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de Ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparés de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant toute compétition au comptant seulement.

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Couchettes en fer. Matelas, etc., etc.

Agents d'Assurances contre le Feu.

Allaire & Bleau

Saint-Boniface.

Grand . Central . Hotel

WINNIPEG, MANITOBA.

P. L'HEUREUX, Prop.

La meilleure maison d'une piastre par jour de la ville.

P.S. Bonne cour et bonne étable en connection avec l'Hôtel. Et toute accomodation pour la vente des cheveaux.

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.

F. PELLETIER, AVENUE TACHE St-Boniface.

G. CINQ-MARS

ENTREPRENEUR

M. G. Cinq-Mars désire informer le public qu'il est prêt à faire le raccordement des égouts privés aux égouts de la ville, à des prix défiant toute compétition. Pour plus d'informations s'adresser au No. 71 Rue Masson, St. Boniface.

Hotel Tremont

RUE FORT WINNIPEG

O. ROY' Prop.

MM. Thibault & Roy ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fait l'acquisition de l'Hôtel Tremont et comptent sur la clientèle française. Table de première classe, choix de vins et liqueurs. Une visite est sollicitée.

O. ROY, Prop.

DESPATIS & OUELLETTE

Marchands

DE BOIS ET CHARBON

TELEPHONE 2080

On pourra avoir toute sorte de bois de chauffage et charbon en s'adressant à ces messieurs.

Hormisdas Bibeau

ENTREPRENEUR GENERAL

A tout l'outillage nécessaire pour le creusage de caves, canaux, etc., ainsi que pour lever et transporter des bâtisses.

Prix Moderes.

HORMISDAS BIBEAU,
Avenue Taché,
St. Boniface.